

Chambre des représentants – Kamer van volksvertegenwoordigers

COMMISSION DE LA JUSTICE

COMMISSIE VOOR DE JUSTITIE

du

van

MERCREDI 07 FÉVRIER 2007

WOENSDAG 07 FEBRUARI 2007

Matin

Voormiddag

03 Question de M. François-Xavier de Donnea à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "le rôle du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles" (n° 14008)
03 Vraag van de heer François-Xavier de Donnea aan de vice-eerste minister en minister van Justitie over "de rol van het Informatie- en Adviescentrum inzake de schadelijke sektarische organisaties" (nr. 14008)

03.01 **François-Xavier de Donnea** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, fin janvier, la presse a relaté les exploits d'un groupement nommé Argos, prétendument association d'initiation à la philosophie.

Cette association fait sa publicité notamment via l'apposition d'affiches publicitaires sur les devantures des commerces de la Région bruxelloise. L'ASBL RésistanceS a dénoncé les liens existants entre l'association Argos et la Nouvelle Acropole. En réalité ces deux associations n'en font qu'une et Argos ne constitue qu'un nom d'emprunt pour la Nouvelle Acropole.

Pour les spécialistes des sectes en Belgique, la Nouvelle Acropole peut clairement être rangée dans la catégorie des sectes nuisibles. En 1997, la commission d'enquête parlementaire sur les organisations sectaires soulignait déjà la structure paramilitaire de la Nouvelle Acropole et ses liens plus qu'étroits avec certains membres de l'extrême droite.

Madame la ministre, comment se fait-il que ce soit l'ASBL RésistanceS qui dénonce la présence ou les activités d'une secte probable, cachée derrière l'association Argos et non le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, rattaché au SPF Justice?

Dans les faits, quelle mission exerce encore ce Centre puisqu'il ne remplit apparemment pas – en l'occurrence pas dans le cas présent en tout cas – son rôle d'avis ou de recommandation sur les organisations nuisibles?

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus cohérent d'imaginer un système d'actualisation ou de réactualisation des données dont nous disposons sur les groupements sectaires existants ou nouvellement créés depuis les travaux de la commission d'enquête de 1997?

03.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Madame la présidente, avant de répondre à la question précise de M. de Donnea, je voudrais rappeler le rôle du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles et donner un bref aperçu de la coordination de la lutte contre ces organisations.

La tâche du Centre est bien décrite dans la loi du 2 juin 1998, adoptée après la commission d'enquête parlementaire sur les sectes nuisibles. Cette loi a également instauré une cellule administrative en vue de lutter efficacement contre les sectes nuisibles. Tant cette cellule administrative que le Centre sont des instruments utiles et complémentaires de lutte contre le phénomène.

Le Centre doit étudier, entre autres, le phénomène des sectes. Il a créé un centre d'information

accessible au public. Ses tâches principales sont d'informer le public et les organisations publiques sur leurs droits et devoirs à l'égard des sectes et de faire connaître les moyens pour faire valoir ces droits. Par ailleurs, il doit aussi formuler des avis et des recommandations en matière de sectes à l'initiative ou à la demande des autorités publiques.

Si vous lisez les rapports annuels du Centre, vous remarquerez que le nombre d'avis et de dossiers traités est en augmentation. Par contre, le rôle de la cellule administrative consiste à coordonner l'action des différents services publics et des autorités. Elle assure le suivi des pratiques illégales des sectes nuisibles, la formulation des propositions en vue de lutter efficacement contre ces sectes et la collaboration avec le Centre et le suivi de ses conseils. Vous remarquerez donc les liens étroits entre le Centre et la cellule administrative. Une bonne collaboration des deux est indispensable, tout comme une bonne collaboration entre tous les acteurs. Cette coordination a déjà prouvé son utilité dans le passé.

Venons-en aux événements récents que je voudrais recadrer. Avant la diffusion du communiqué de presse de l'ASBL RésistanceS où le lien entre la Nouvelle Acropole et Argos a été dénoncé, le Centre avait déjà donné des informations dans ce sens. En effet, le Centre a répondu dès le 21 janvier à une demande d'information sur cette matière. Le communiqué de presse que vous citez date quant à lui du 28 janvier. Le Centre a été contacté à ce sujet par un journal bruxellois. L'article a été le point de départ d'une série d'articles et de reportages dans la presse écrite, télévisée et radiophonique. Je répète que le Centre a donc parfaitement rempli sa mission d'information.

Le Centre dépend en effet du SPF Justice pour la logistique mais il est indépendant dans l'exercice de ses missions et à ce titre relève directement du parlement. Au sujet de l'actualisation des informations sur les sectes nuisibles, rien ne permet à mon avis de mettre en doute la bonne collaboration entre le Centre et la cellule administrative. Dès lors que tout doit être mis en œuvre pour lutter efficacement contre les organisations sectaires nuisibles, je reste ouverte à toute proposition de la cellule permettant de l'améliorer.

03.03 **François-Xavier de Donnea** (MR): Je remercie la ministre et je me réjouis du fait que le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles ait joué le rôle qui devait et qui doit être le sien, malgré l'impression qu'ont pu donner certains articles de presse. Je me réjouis également d'apprendre que le Centre en question était sur la balle avant que la presse ne produise des articles sur la question.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*